



Mon banqué donne des info a mes grand parent

Par **jeanremy_old**, le **11/06/2007** à **14:46**

bonjour je suis en découvert mon chef d'agence connai tré bien mes grand-parent coté paternel que je vois très rarement a t'il le droit de comuniqué mes info bancaire tel que la somme de mon découvert...?maintenant mes grand-parent menuit a cause de sa;;;

Par **Christelle_old**, le **12/06/2007** à **00:35**

Bonjour,

Non il n'en a aucun droit. Vous pouvez commencer par faire part à ce monsieur de votre mécontentement. S'il continue, il est possible de porter plainte. Mais si vous n'avez pas subit de préjudice, cela a peu de chances d'aboutir (problème de preuve essentiellement...).

Il vous est aussi possible de changer de banque.